AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-1-9-75080640

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGETAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

50 francs

nouvelle série - 2e année
n° 29

Imprimerie de la Station "Languedoc-Roussillon" - Directeur-gérant : L. BOUYX

ARBRES FRUITIERS

Mouche des fruits : La mouche des fruits semble absente de la quasi totalité des vergers de la région. Cependant, l'insecte est actuellement observé dans l'Aude à Coursan, des asticots ont même été décelés.
C'est pourquoi, nous estimons que les traitements sont partout sans objet sauf dans le Narbonnais.

Mouche de l'olive : Pour trouver des piqûres, observer minutieusement les fruits d'arbres à l'abandon. Si des piqûres sont décelées, traiter les plantations voisines. Refaire un traitement vers le 10 - 15 Septembre.

Tordeuse orientale : Nos indications antérieures restent d'actualité. En pépinière, assurer la protection des écussons.
Ces traitements seront également efficaces vis à vis de l'anarsia que nos pièges capturent de nouveau (région de Montpellier).

VIGNE

Eudémis : Le vol est en baisse sensible et ne se poursuit qu'à Montpellier-Grammont (34) au Grau du Roi (30) et en zone littorale.
Certaines situations sont restées indemnes aussi bien dans le Gard que dans l'Hérault, l'Aude ou les Pyrénées-Orientales. Par exemple, les postes de Villalbe, près de Carcassonne (11) et de Servian (34) n'ont enregistré aucune capture.
Le traitement conseillé dans le Gard et l'Hérault a été effectué dans des conditions difficiles (Mistral et Tramontane). En outre, l'orage de la nuit du 21 au 22 Août a lavé l'insecticide utilisé (préventif ou curatif) dès le 18 selon les régions.
Il est conseillé, après repérage de l'importance des pontes et des pénétrations visibles actuellement, d'effectuer, là où la protection insecticide a disparu, un nouveau traitement.

Remarques : Le vol a débuté à Limoux (11) dès le 19 Août. Traitement préventif dès réception ou curatif 29 Août - 2 Septembre.

- Respecter les délais d'emploi avant vendanges

Le Chef de Circonscription,
P. BERVILLE

Les Ingénieurs,
CHRESTIAN - TISSOT - TROUILLON

Tirage du 29 Août 1 450 exemplaires

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES (suite et fin)

METHODES DE LUTTE

Les lenticelles étant formées à partir de la fin du mois de juin, les fruits sont susceptibles d'être infestés de cette époque jusqu'à la cueillette. Cependant, compte-tenu du fait que la sporulation des chancres est surtout abondante à partir de Septembre-Octobre, la période la plus critique se situe dans les semaines qui précèdent la récolte. C'est donc à cette époque que doivent être envisagés des traitements préventifs dans les vergers.

A la suite d'essais réalisés ces dernières années, il est apparu qu'une bonne protection était obtenue en pratiquant 2 pulvérisations de précueillette, la première 30 - 40 jours avant récolte, la seconde le plus près possible de celle-ci.

Les meilleurs résultats sont obtenus avec les produits dérivés du benzimidazole, qui outre leur action préventive, possèdent également une certaine action curative contre les infections latentes grâce à leurs propriétés systémiques leur permettant d'inhiber la croissance du mycélium en début d'installation.

Ces fongicides comprennent le bénomyl à 30 g MA/HL (soit 60 g de Benlate), le carbendazim à 30 g MA/HL (soit 60 g de Bavistine) et le méthylthiophanate à 70 g MA/HL (soit 100 g de Pelt 44).

L'action des pulvérisations doit être complétée par des mesures prophylactiques visant à maintenir le bon état sanitaire général des arbres. Pour celà, il est conseillé de ne pas négliger les traitements cupriques d'hiver à la chute des feuilles et en prédébourrement, afin de limiter la sporulation des chancres, ceux-ci devant être éliminés au maximum au moment de la taille.

- Pour les fruits destinés à une longue conservation, la cueillette doit être effectuée de préférence à la période de maturité normale. Les fruits récoltés tardivement sont généralement les plus sensibles aux pourritures en raison de leur exposition prolongée aux infections en vergers.

Enfin, les fortes fumures azotées pouvant favoriser les pourritures de conservation, il est conseillé de limiter les apports d'engrais azotés dans les vergers dont la récolte est fréquemment atteinte.

TRAITEMENTS DE PRECUEILLETTE ET RESIDUS

L'application de traitements avec les benzimidazoles à l'approche de la récolte entraîne immanquablement de la part des arboriculteurs des questions sur les résidus dans les fruits lors de leur commercialisation dans les pays voisins, et en particulier en République Fédérale d'Allemagne. En effet, la législation de ce pays est assez sévère et la teneur maximum autorisée en bénomyl est de 1 ppm (1 milligramme par kg) pour les fruits à pépins.

De nombreuses analyses de résidus ont été effectuées au cours de ces dernières années, tant en France qu'à l'étranger. Elles permettent de donner aux arboriculteurs des apaisements à ce sujet, et d'en tirer une ligne de conduite quant à l'exécution du dernier traitement.

- Un traitement au bénomyl, à la dose normale d'emploi, effectué le jour de la récolte, est susceptible de laisser sur les fruits des résidus supérieurs à 1 ppm, même après conservation de plusieurs mois en chambre froide.

Un traitement effectué 2 - 3 jours avant la récolte peut également, dans certains cas, entraîner sur les fruits la présence de résidus supérieurs à 1 ppm.

Lorsque le traitement est appliqué de 5 à 7 jours avant la récolte, les résidus maxima trouvés sur les fruits après cueillette s'établissent , en général autour de 0, 6 - 0, 7 ppm, sauf accident dû à un surdosage au moment de la pulvérisation.

Ces résultats sont en concordance avec la législation allemande qui prévoit un délai de 7 jours entre l'application du bénomyl et la récolte des fruits à pépins (réglementation de Novembre 1973).

En conséquence, nous conseillons aux arboriculteurs de respecter ce délai pour se mettre à l'abri de toute surprise désagréable au moment des exportations de pommes ou de poires traitées au bénomyl en précueillette.

Les résultats d'analyses de carbendazim et de méthylthiophanate sont beaucoup moins nombreux. Toutefois, les quelques données en notre possession nous permettent de penser que les résidus de ces deux fongicides sont plutôt moins importants que ceux laissés par le bénomyl.

On peut donc considérer qu'un traitement à 7 jours de la récolte laisse une bonne marge de sécurité à l'arboriculteur.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX